Le ministre idéal : Lotfi Belhassine

A entendre les commentaires sur les différentes candidatures au poste de ministre du Tourisme, on finirait par croire à une pénurie de cadres suffisamment “neutres” et “compétents” (puisque ce sont là les deux critères de choix) pour occuper ce poste temporaire. Pourtant, il y a pléthore de candidats à propos desquels chacun (et parfois n’importe qui) y va de sa petite réserve. Ainsi, à Mohamed Ali Toumi il manquerait un ou deux cheveux blancs. Ridha Attia aurait pu être un meilleur candidat si seulement il était au chômage. Mounir Sahli traine un handicap originel : il a été un “nouveau promoteur”, ce dont semble-t-il personne ne veut plus entendre parler. René Trabelsi, pourtant neutre et compétent, nous rappelle trop que, trois ans après notre révolution, la citoyenneté reste dans l’esprit de certains un concept à géométrie variable. Tandis que Jamel Gamra devrait être écarté selon le principe devenu dogme de “ne reconduire aucun ministre en exercice”. Bref, selon nos lobbyistes de tous bords, le portefeuille du Tourisme est fait pour un mouton à cinq pattes.

Pourtant, et à y réfléchir, ce mouton-là existe bel et bien : il s’agit de Lotfi Belhassine. L’inventeur de la formule “Il ne faut pas bronzer idiot”, l’initiateur du Festival de Tabarka et du Club Aquarius – “l’autre club” qui a jadis donné des sueurs froides au Club Med – est aussi le créateur d’Air Liberté qui a donné du fil à retordre à Air France.

Bénéficiant d’un bagage académique (HEC Paris, MBA) et d’un parcours professionnel unique au sein des top managers tunisiens du tourisme, Lotfi Belhassine, c’est aussi un carnet d’adresse immense, un bagou inouï, une créativité débordante et une légitimité incontestable dans le secteur. Cerise sur le gâteau, Lotfi Belhassine est dégagé des affaires depuis un moment et ne risque donc pas de “mélanger les genres”.

Ajoutons qu’on lui doit cette consécration pour clore une carrière où il a beaucoup donné au tourisme tunisien. Une mission que, selon son entourage, il veut bien assumer.

Mais j’entends déjà les commentaires que cette candidature pourrait susciter : n’est-il pas trop neutre et trop compétent pour le poste ?…

Lotfi Mansour

Tunisair Express reprend ses vols sur Gafsa et Gabès

Tunisair Express vient d’annoncer la reprise de ses vols sur Gafsa et Gabès à partir du 21 janvier au rythme de 2 vols hebdomadaires pour chacun de ces aéroports (dont certains en double touchée avec Tozeur).

Cette reprise intervient après un accord avec le ministère du Transport qui consent à faire intervenir son Fonds de soutien afin d’alléger la charge de ces vols pour Tunisair Express. Rappelons que la compagnie de lignes intérieures est engagée depuis avril dernier, date d’arrivée à sa tête d’Ali Miaoui, dans une politique d’assainissement de ses finances qui devrait lui permettre, à terme, de mieux jouer son rôle de principale compagnie pour les liaisons intérieures et de proximité. Nous y reviendrons.

Tunisie Thalasso 2014 vient de paraître

La quinzième édition du guide de la thalassothérapie, du bien-être et du Spa en Tunisie vient de paraître. Publié par MCM, le guide présente dans un format luxueux les dernières tendances du domaine ainsi qu’une sélection de centres et des suggestions de visites et d’activités en Tunisie pour “l’après-thalasso”.

Il sera diffusé notamment sur le salon Thermalies à Paris du 23 au 26 janvier, ainsi qu’en Suisse. Sa version allemande, qui paraîtra en mars, connaîtra aussi une large diffusion en Allemagne et en Autriche, notamment sur l’ITB Berlin.

Feuilletez **le guide**.

Dette : la Banque Mondiale explique, le gouvernement reste muet

Dans le dossier de l'endettement hôtelier, l'annonce de la Société de Gestion d'Actifs (ou AMC) a suscité une levée de boucliers. Un projet que la Banque Mondiale a présenté devant la FTH, mais sur lequel le gouvernement doit encore apporter des précisions.

L'annonce, faite au mois de septembre par le Ministre du Tourisme, de la création d'une Société de Gestion d'Actifs ou AMC (Assets Management Company) qui se chargerait de la reprise et de la gestion des créances litigieuses des hôtels a suscité une levée de boucliers de la part des hôteliers concernés et de la FTH.
Cette fronde des hôteliers se nourrissait, en l'absence d'information officielle sur la société de gestion d'actifs, des supputations et des hypothèses les plus pessimistes. C'est dans ce contexte que Laurent Gonnet, spécialiste du Secteur Financier pour la région MENA au sein de la Banque Mondiale, a été l'invité du Conseil National de la FTH tenu le 15 décembre pour exposer le projet de l'AMC et répondre aux interrogations des membres du conseil.
Nous l'avons rencontré à l'issue de cette réunion (voir **entretien avec Laurent Gonnet, Senior Financial Sector à la Banque Mondiale**). Ses explications semblent avoir dissipé quelques malentendus sur la vocation de l'AMC. Celle-ci « n'est pas un fonds vautour » destiné seulement à assainir les bilans des banques aux dépens des hôteliers, mais, soutient-il, un moyen pour sortir du face-à-face stérile entre banques et hôteliers qui n'a que trop duré.

Quelle mission pour l'AMC : doit-elle agir dans le cadre de "gestion sous mandat" ou de "gestion pilotée" ?

Cependant, les coins d’ombre subsistent, concernant notamment la société qui sera en charge de l’AMC et dont le choix sera fait à travers un appel d’offres international : quelle sera la nature de cette société et de quelles compétences disposera-t-elle ? De même, pour le prix de cession des créances hôtelières à cette société : la décote qui sera opérée sur ces créances sera-t-elle plutôt proche de 50%, comme vient de le suggérer le gouverneur de la Banque Centrale, ou de 80% comme il est d’usage dans le secteur immobilier ?

Des questions auxquelles la Banque Mondiale ne peut (ou ne veut) pas répondre car elles relèvent de la compétence du gouvernement, et notamment du choix de la mission qu’il confiera à l’AMC. Cette dernière doit-elle agir dans le cadre contractuel de “gestion sous mandat” – auquel cas elle aura toute latitude à gérer comme elle le voudra le portefeuille de créances cédé par les banques ? Ou bien l’AMC agira-t-elle selon un contrat de “gestion pilotée” – et dans ce cas, elle suivra l’orientation qui lui sera donnée par le gouvernement ?
Force est de constater que le gouvernement reste à ce propos muet comme une carpe et qu’il lui reste à ouvrir le dialogue avec la FTH, comme vient de le faire la Banque Mondiale.
On ne s’étonne pas, dans ces conditions, des termes plutôt réservés du communiqué de la FTH publié le 18 décembre. Les membres de son Conseil y expriment leurs « craintes au sujet de la création de l’AMC qui pourrait nuire au secteur hôtelier et l’exposer à la marginalisation ». Le même communiqué appelle à « la prise en compte des **propositions de la FTH** » pour résoudre le problème de l’endettement, qui représentent, selon les membres du Conseil, « la solution la mieux adaptée » – sans aucune mention de l’AMC.
Cependant, en coulisses, on sait que l’acceptation de l’AMC fait son chemin. A condition qu’elle ne traite que les dettes des hôtels “de mauvaise foi” qui n’ont jamais rien payé aux banques.
En attendant la loi créant l’AMC, prévue pour le mois de mars prochain, les négociations ne font que commencer.